

FOCUS

Travailleurs indépendants

N° 106 - mai 2021

Données au 31 décembre 2020

À la fin de l'année 2020, Monaco compte 5 297 travailleurs indépendants actifs représentant 5 723 activités ouvertes. Ces indicateurs sont en augmentation de plus de 3 % par rapport au 31 décembre 2019. La population des indépendants reste très majoritairement masculine et le secteur tertiaire regroupe la quasi-totalité des activités qui leur sont associées.

Le nombre d'indépendants et d'activités a augmenté de plus de 3 % entre 2019 et 2020

Alors que la population salariée du secteur privé accuse une baisse de ses effectifs en 2020, celle des indépendants est en hausse par rapport à la fin de l'année 2019, tout comme le nombre d'activités ouvertes (respectivement +3,3 % et +3,6 %). Au 31 décembre 2020, 5 297 travailleurs indépendants sont actifs en Principauté de Monaco et 5 723 activités sont ouvertes, ce qui correspond à une moyenne de 1,08 activité par travailleur indépendant à cette date.

Les femmes restent nettement moins nombreuses que les hommes parmi les travailleurs indépendants : en 2020, elles représentent 28,1 % de cette population.

1. Nombre d'activités ouvertes et de travailleurs indépendants en 2020

dants cm 2020		Variation
	Nombre	2019-2020
Activités	5 723	+3,6%
Travailleurs indépendants	5 297	+3,3%
Ratio	1.08	

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

2. Répartition des indépendants selon le sexe en 2020

	Nombre	Nombre		
	d'indépendants	Part	2019-2020	
Hommes	3 810	71,9%	+3,5%	
Femmes	1 487	28,1%	+3,0%	
Total	5 297	100%	+3,3%	

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Les activités des indépendants relèvent majoritairement du commerce et des services

3. Répartition des vingt premières activités des indépendants selon le sexe en 2020

	Nombre		Variation	Part des	Part des
	d'activités	Poids	2019-2020	hommes	femmes
Commerce de gros	901	15,7%	+0,9%	77,8%	22,2%
Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie,)	699	12,2%	+8,2%	70,7%	29,3%
Conseil de gestion	507	8,9%	+3,5%	74,1%	25,9%
Activités immobilières	448	7,8%	+2,5%	76,9%	23,1%
Commerce de détail en magasin	359	6,3%	-2,4%	54,5%	45,5%
Services administratifs et de soutien	318	5,6%	+2,9%	63,7%	36,3%
Arts spectacles et activités récréatives	289	5,0%	+7,4%	68,6%	31,4%
Information et communication	274	4,8%	+3,4%	83,8%	16,2%
Construction	272	4,8%	+2,3%	84,7%	15,3%
Médecins et dentistes	213	3,7%	+4,4%	70,7%	29,3%
Hébergement et restauration	185	3,2%	+1,6%	69,4%	30,6%
Architecture ingénierie contrôle	133	2,3%	+3,9%	90,1%	9,9%
Enseignement, administration publique	129	2,3%	+9,3%	55,0%	45,0%
Autres services personnels	128	2,2%	+13,3%	56,4%	43,6%
Taxis	107	1,9%	+3,9%	90,7%	9,3%
Activités juridiques et comptables	98	1,7%	-3,9%	63,5%	36,5%
Professions paramédicales	94	1,6%	+5,6%	47,9%	52,1%
Autres activités de transports et entreposage	90	1,6%	+12,5%	85,6%	14,4%
Coiffure et soins de beauté	87	1,5%	+3,6%	19,0%	81,0%
Activités financières et d'assurance	84	1,5%	+1,2%	85,2%	14,8%

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Le grand secteur d'activité (GSA) des Activités scientifiques, services administratifs et de soutien, qui est le plus important pourvoyeur d'emplois de la Principauté, ressort également en ce qui concerne les travailleurs indépendants : plus de 30 % de leurs activités relèvent de ce GSA (design, conseil de gestion, juristes, ingénieurs...). Toutefois, selon la nomenclature adaptée qui a servi à l'analyse des activités des indépendants dans cette publication (voir Note méthodologique), c'est le Commerce de gros qui apparaît comme le premier secteur avec plus de 900 activités ouvertes (soit 15,7 %). Les cinq premières catégories regroupent la moitié des activités des travailleurs indépendants.

Si le nombre d'activités est en hausse dans la plupart des secteurs en 2020, ce n'est pas le cas dans le Commerce de détail en magasin (de même dans le Commerce automobile, qui par ailleurs pèse moins d'1 % au global) et dans les Activités juridiques et comptables.

La population des indépendants étant globalement masculine, les femmes sont logiquement moins représentées dans la plupart des activités qui leur sont liées. Le groupe Coiffure et soins de beauté fait figure d'exception avec un taux de 81 % d'activités tenues par des femmes. Parmi les catégories les moins féminisées, on retrouve les Taxis et l'Architecture ingénierie contrôle avec des proportions d'hommes dépassant les 90 % (de même dans le Commerce automobile). Les Professions paramédicales représentent le groupe d'activités le plus proche de la parité.

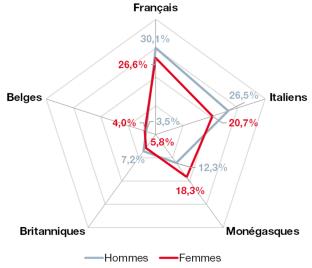
Les caractéristiques des indépendants varient légèrement en fonction du genre

5. Répartition des principales nationalités représentées parmi les indépendants en 2020

	Nombre		
	d'indépendants	Part	
Français	1 540	29,1%	
Italiens	1 318	24,9%	
Monégasques	739	14,0%	
Britanniques	360	6,8%	
Belges	192	3,6%	
Autres nationalités	1 148	21,7%	
Total	5 297	100%	

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

6. Représentation des principales nationalités des indépendants selon le sexe en 2020



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : Sur l'ensemble des travailleurs indépendants de sexe masculin, 12,3 % sont de nationalité monégasque ; sur l'ensemble des indépendants de sexe féminin, 18,3 % sont de nationalité monégasque.

Près de 80 nationalités différentes sont représentées au sein de la population des travailleurs indépendants de la Principauté au 31 décembre 2020. Les indépendants de nationalité française, au nombre de 1 540, arrivent en tête et regroupent près de 30 % des effectifs, suivis des Italiens. Les 739 Monégasques représentent quant à eux 14 % des travailleurs indépendants. Ces proportions ont peu évolué depuis 2018. Par ailleurs, ces trois nationalités, qui rassemblent la majorité des indépendants, correspondent également à celles qui comptent le plus de ressortissants parmi les résidents de Monaco, et parmi les salariés.

Les Monégasques sont plus nombreux en proportion chez les femmes que chez les hommes (18,3 % contre 12,3 %). A contrario, les Français sont plus représentés parmi les indépendants que parmi les indépendantes (respectivement 30,1 % et 26,6 %), de même pour les personnes de nationalité italienne, britannique ou belge.

Les travailleurs indépendants sont âgés de 50,7 ans en moyenne en 2020. La classe d'âge 45 à 54 ans est la plus représentée avec environ trois indépendants sur dix qui sont dans cette tranche. Là encore, quelques différences apparaissent en fonction du genre : les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes (48,6 ans contre 51,4 ans). Ainsi, alors que la deuxième sous-population la plus représentée chez les hommes est celle des 55-64 ans, ce sont les personnes âgées de 35 à 44 ans que l'on retrouve en seconde position chez les indépendantes.

Dès le mois de mars 2020, le Gouvernement Princier a mis en place des dispositifs spécifiques d'aides financières pour les entreprises impactées économiquement par la crise de la Covid-19, sous certaines conditions d'éligibilité (montant du chiffre d'affaires et baisse par rapport à 2019, secteur d'activité de la société, nombre de salariés...) et dont une partie peut concerner les travailleurs indépendants.

- Le Revenu Minimum Extraordinaire (RME) concernait exclusivement les travailleurs indépendants en activité en nom propre. Sur les 1 069 demandes formulées, 885 ont été accordées. Plus de la moitié des dossiers (57 %) relevaient des GSA suivants: Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, Administration, enseignement, santé et action sociale, Autres activités de services.
- L'Aide aux Sociétés (AS), initialement prévue pour soutenir les « petites sociétés », pouvait également être sollicitée par les travailleurs indépendants éligibles à ses conditions de versement. 80 entités ont bénéficié à la fois du RME et de l'AS.
- À compter de juillet 2020, ces deux mesures d'urgence (RME et AS) ont pris fin et le dispositif d'aides aux sociétés a évolué avec un objectif de soutien à la reprise économique au travers de la Commission d'Accompagnement de la Relance Économique (C.A.R.E.). À la fin de l'année 2020, près de 300 activités gérées par des travailleurs indépendants bénéficiaient de la C.A.R.E., principalement dans les secteurs Transport et entreposage, Hébergement et restauration et Commerce de détail.

Pour plus d'informations sur les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 en Principauté, retrouvez les rapports réalisés par l'IMSEE sur https://www.imsee.mc/Publications/Rapports-COVID-19

Note méthodologique :

- Sont considérées comme travailleurs indépendants toutes les personnes physiques autorisées à exercer à Monaco une activité professionnelle non salariée (artisanale, industrielle, commerciale, libérale), à l'exception des administrateurs non salariés de Sociétés Anonymes Monégasques. Le statut d'indépendant peut revêtir différentes formes juridiques : en effet, les indépendants peuvent exercer des activités commerciales (taxis, commerçants, coiffeurs...), ou non commerciales (médecins, infirmiers, dentistes...). Par ailleurs, un travailleur indépendant peut avoir plusieurs activités ; de même, une activité peut être tenue par plusieurs travailleurs indépendants.
- L'économie monégasque est découpée par l'IMSEE en 12 Grands Secteurs d'Activité (GSA). Toutefois, l'étude des travailleurs indépendants a conduit à une analyse adaptée aux activités de cette population, à un niveau plus détaillé que celui des GSA. Les regroupements d'activités retenus par l'IMSEE dans ce Focus correspondent à une nomenclature sectorielle définie par l'Insee. Cette nomenclature basée sur la NAF (nomenclature d'activités française) est utilisée dans l'étude *Insee Analyses Île-de-France n°94 (février 2019)* et décrite en données complémentaires de cette publication.